

**AVIS DE RECRUTEMENT**

**RECRUTEMENTS DANS LES CORPS DES INGENIEURS TECHNICIENS DE RECHERCHE  
ET DE FORMATION  
RECRUTEMENTS SANS CONCOURS  
D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION  
BAP B - SESSION 2024**

En application des articles 3-2 à 3-4 du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation auront lieu, sont ouverts au titre de l'année 2024 pour le rectorat de Grenoble :

Corps	Catégorie de Corps	Branche d'activité professionnelle et spécialité	Nature du concours et postes
ATRF	C	BAP B : préparateur-trice en chimie et sciences physiques	Recrutement direct 1 poste en EPLE Charles Poncet CLUSES
			Recrutement direct 1 poste en EPLE Louis Armand - CHAMBERY
			Recrutement direct 1 poste en EPLE Louise Michel - GRENOBLE

Prise de poste au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant :

- la photocopie de leur pièce d'identité ;
- une lettre de candidature ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

**Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature à l'adresse suivante par voie postale le vendredi 24 mai 2024 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à :**

**RECTORAT DE GRENOBLE  
DEC POLE CONCOURS - BUREAU 218  
À l'attention de Mme BOOTHER  
7, place Bir Hakeim  
CS 81065  
38021 GRENOBLE CEDEX 1**

Contact gestionnaire : [dec.concours-itrf@ac-grenoble.fr](mailto:dec.concours-itrf@ac-grenoble.fr)

Conditions de sélection des candidats :

La rectrice de l'académie de Grenoble crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement (membre appartenant à une administration ou à un autre établissement public).

La commission de sélection examine le dossier de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser à la gestionnaire concours de recrutement ATRF : Fabienne BOOTHER, téléphone : 04 76 74 70 09.